L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 4 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE.

PAR HENRY GRÉVILLE.

XI—Suite.

Mme de Rogis n'était pas éloignée de partager cette opinion, mais son mariage n'avait pas été des plus heureux. Elle était née sensible, comme on disait à cette époque, et, pour peu que son mari s'y fût prêté, elle l'eût placé—au figuré, s'entend—dans une niche, comme un saint, pour brûler à toute heure devant lui l'encens d'une adoration passionnée. Mais M. de Rogis était beaucoup trop imbu de l'esprit du siècle pour se prêter à ces effusions bourgeoises de tendresse conjugale; il avait pris son vol vers la capitale, où il était resté, pendant que sa meilleure moitié soupirait en province après son bonheur disparu. Depuis, il avait eu le bon esprit de mourir. Quelques mauvaises langues prétendaient que la belle délaissée avait eu des consolateurs. Si cette médisance était vraie, les consolateurs n'avaient fait que passer, et à coup sûr ces apparitions fugitives avaient été suivies de beaucoup de larmes et de remords.

La visite de cette parente fit à la fois beaucoup de bien et beaucoup de mal à Gabrielle. Il est certain qu'elle avait grand besoin de société: à dix-huit ans, seule avec des enfans au maillot et des domestiques, la jeune femme était accessible à toutes les tentations; mais ce n'est pas la société de Mme de Rogis qu'il eût fallu à la marquise. La jolie veuve—car elle était encore jolie malgré ses quarante-deux ou trois années—avait rapporté de Saint-Cyr, où elle avait été élevée, une austérité apparente qui ne faisait que voiler des manières plus faciles, à l'usage des sensibilités mal comprises.

C'est cependant cette femme aimable et dangereuse que le marquis pria de tenir compagnie à Gabrielle lorsqu'il fut appelé à partir avec son régiment. La guerre de la succession d'Autriche venait d'éclater; les plus beaux et les meilleurs de nos régiments devaient payer leur part de contributions aux boulets de l'ennemi.

La marquise fut inconsolable; cet époux tendrement aimé que trois années de mariage lui avaient à peine fait entrevoir, malgré ses négligences, malgré ses infidélités plus que soupçonnées, était pourtant, aux yeux de la jeune femme, un être supérieur, digne de toutes les tendresses. S'il eût voulu, elle aurait quitté jusqu'à ses enfants pour le suivre en campagne; mais le ridicule d'une semblable proposition fit rire le marquis jusqu'aux larmes au moment pathétique des adieux.

—Ne voudriez-vous pas, ma chère, lui dit-il, emmener aussi vos enfants et la nourrice?

Il partit après avoir tendrement rassuré Gabrielle, mais non pour quelques mois, comme il le disait et le croyait. Dix-huit années devaient s'écouler avant qu'il franchît de nouveau le seuil de sa demeure.

Quand le carrosse qui emmenait son mari eut disparu sur la route, Gabrielle qui l'avait regardé tant qu'elle avait pu distinguer quelque chose, refusa les soins de ses femmes et ceux de sa parente; la vue même de ses enfants ne lui parut pas une consolation. Elle s'enfonça dans le parc, jusqu'alors peu visité, car elle avait eu trop de soucis dans le château pour l'aimer.

C'était à la fin de juillet. Les tilleuls laissaient tomber leurs fleurs séchées qui bruissaient sous le frôlement des jupes, une odeur parfumée sèche et chaude montait au cerveau; derrière la jeune femme, le parterre éclatait mettait des tons rouges et orangés sur le tapis de verdure; le soleil était dans son plein, et sous les quinconces la terre poussiéreuse, crevassée par la chaleur, laissait sourdre des milliers de petits insectes bruissants. Gabrielle s'arrêta, regarda toute cette vie, secoua la tête et s'enfonça plus avant.

Elle atteignit un rond-point de charmilles où des bancs de pierre entouraient une sorte de tribune préparée sans doute pour des musiciens; là aussi elle regarda autour d'elle, secoua la tête et reprit sa marche.

Les fêtes du monde n'avaient point d'attrait pour elle. Son cœur n'avait été jusque-là plein que de son mari; que lui importait ce qui plaît aux âmes mondaines? Conversations galantes, compliments, regards d'admiration, badinages flatteurs, épigrammes spirituelles, tout cela était néant pour son esprit droit et casanier.

Elle marcha longtemps, cherchant un endroit où elle pût se reposer avec plaisir, et n'en trouvant aucun dans ces allées droites, dans ces courbes régulières; enfin elle atteignit un lieu presque sauvage, abandonné, sans doute à cause de son éloignement du château.

Un banc de marbre fendu par les gelées, recouvert à demi par le lierre, décrivait un hémicycle près d'une table de marbre rongée par les mousses. Quelques statues verdies entouraient ce lieu de repos solitaire; les ronces et les chèvrefeuilles leur faisaient un vêtement d'été; une nymphe couchée laissait tomber de son urne brisée un filet d'eau limpide sur ses pieds de marbre usés par le temps et l'abandon. C'était bien là que l'âme meurtrie de Gabrielle pouvait chercher le repos. Elle s'assit sur le banc, voila de ses deux mains son beau visage couvert de larmes et regarda en face sa destinée.

XII.

—C'est fini, se dit Gabrielle lorsque ses larmes taries lui laissèrent ce repos mélancolique qui suit les crises; le marquis peut survivre aux hasards de la guerre, il peut revenir,—mais moi, j'ai perdu mon mari.

Au souvenir des beaux jours de son mariage, les yeux lassés de la jeune femme laissèrent échapper encore quelques larmes, puis elle reprit le cours de ses pensées. Son bonheur était mort depuis longtemps; ce n'était pas de ce jour que son mari l'avait quittée. Vainement elle avait voulu se rattacher aux marques d'affection qu'il lui donnait encore de temps à autre, vainement elle avait cru voir des preuves d'amour dans ses rares visites; l'indifférence bienveillante de l'époux s'était dévoilée aux yeux dessillés de l'épouse à ce moment des adieux, si déchirant pour elle.

—Il m'a prise, se dit-elle amèrement, parce qu'il fallait des héritiers à la maison de Maurèze;—il a des enfants, que suis-je pour lui? La mère de ces enfants seulement,—sa femme aux yeux du monde,—en réalité, rien. Je mourrais demain qu'il ne me pleurerait pas une heure, et moi, je lui avais donné ma vie!

Elle se souvint des prières passionnées qu'elle adressait autrefois au ciel pour le maintien de sa beauté,—puisque le marquis l'aimait ainsi, ne devait-elle pas désirer de rester belle? A quoi bon maintenant?

—Il m'eût aimée autant ou aussi peu si j'avais été laide, pensa Gabrielle avec dépit.

En ceci elle se trompait; le marquis eût pu épouser une femme laide, mais il ne lui eût point parlé d'amour. Il pouvait être léger, frivole, égoïste, mais il n'était point menteur.

Gabrielle commettait encore une autre erreur: son mari l'aimait au fond plus qu'elle ne pensait, plus qu'il ne le croyait lui-même. La douceur, la résignation de sa femme l'avaient profondément touché; plus d'une fois, en rentrant à l'hôtel de Maurèze après une joyeuse nuit de fête, il s'était dit que le château n'était point un séjour délicieux et il n'avait pu s'empêcher de penser que, parmi les femmes qu'il voyait, pas une n'eût accepté le genre de vie qu'il avait imposé à la marquise. Mais ces bonnes pensées, visiteuses matinales quand il ne s'était point couché, s'envolaient après son sommeil; il lui restait peu de souvenir de ces impressions passagères.

—Que vais-je faire? se dit Gabrielle après qu'elle eut épuisé l'amertume de toute son âme. J'ai dix-huit ans, je suis veuve pour ainsi dire, je n'ai pas d'amie; la seule parente qui s'intéresse à moi est Mme de Rogis; la vie du monde ne me plaît pas.... que vais-je faire?

Elle médita quelques instants, puis se dit:

—Mes enfants me restent! j'élèverai mes enfants!

Une joie intense inonda le cœur de la jeune mère. En effet, elle avait ses enfants! Comment n'y avait-elle pas songé plus tôt? Comment l'idée de ces deux anges gardiens ne lui était-elle pas venue?

Pleine d'espérance et de gratitude envers le ciel, Gabrielle se dirigea vers le château. Sa marche n'était plus lente et affaissée, elle ne sentait plus la fatigue ni le découragement, n'avait-elle pas amplement de quoi remplir sa vie?

Comme elle atteignait les degrés de l'escalier royal qui montait au château, elle aperçut un homme en costume de voyage très-simple qui l'attendait nu-tête, un papier à la main.

—Que voulez-vous? lui dit-elle non sans étonnement, car les nouveaux visages étaient rares à Maurèze.

L'homme s'inclina profondément et présenta à la marquise le papier qu'il tenait. C'était un fragment de tablettes du marquis; le billet, tracé au crayon, ne contenait que quelques mots:

"Madame, disait le marquis, je vous envoie un fidèle serviteur dont mon père a bien voulu se priver en votre faveur; c'est un ancien majordome qui a fait ses preuves à notre service. Faites-en l'usage qui vous conviendra et ne craignez pas de vous fier à sa fidélité."

—Vous vous nommez?... dit la marquise en levant les yeux sur le serviteur ainsi recommandé.

—Robert, madame la marquise.

—Eh bien! Robert, vous faites partie de ma maison; installez-vous, et voyez ce à quoi vous pouvez être utile.

Robert s'inclina en silence, et la marquise se rendit près de ses enfants. Quand elle eut disparu à ses yeux, le fidèle serviteur resta pensif.

—Elle est bien charmante, dit-il, mais trop jeune! Ce n'est pas là ce qu'il fallait à la maison de Maurèze!

XIII.

Robert, né dans la maison du duc, nourri dans l'admiration et le culte de sa famille, était un spécimen accompli du serviteur modèle. On s'est beaucoup servi, au théâtre et au roman, de ce type du vieux domestique, mais on l'a presque toujours représenté sous sa forme humble et dévouée; dans plus d'un cas, cependant, ce dévouement exagéré est allé jusqu'à la férocité. Robert était de ceux qui ne reculent devant rien pour assurer le bonheur de ceux qu'ils aiment. Or il n'aimait et ne vénérait au monde qu'une chose, la maison de Maurèze.

Il pardonnait à peine au noble sang de se mésallier en introduisant des femmes étrangères dans la famille; la nécessité de perpétuer la race était le seul argument qui le trouvât sensible, et encore ne pouvait-il s'empêcher de déplorer qu'il n'y eût point de cousines du même nom. Le mariage du marquis lui avait fait pousser un soupir; il était nécessaire cependant, et, en voyant les vertus de la marquise, il n'avait pu que l'approuver. Malgré cela, il craignait que la jeune femme ne fût pas en état de gouverner sa maison en l'absence du mari, et c'est pourquoi il avait demandé au vieux duc, avec tout le respect qui lui était dû, s'il ne serait pas utile de veiller un peu aux intérêts de M. le marquis.

—Parbleu! avait répondu le vieux seigneur, c'est une excellente idée, et c'est toi que je charge de ce soin.

Robert n'en avait pas tant demandé. Ses habitudes étaient à Paris; cependant soumis à l'obéissance passive, il partit aussitôt et se rendit à Maurèze, qui devait être désormais son unique séjour. De pareils dévouements ne se voient plus,—il est vrai que nous avons autre chose en compensation.

Robert n'était pas vieux, quoiqu'il n'eût pas l'air jeune; mais il était de ceux qui ne changent guère et dont le visage n'a point d'âge; il avait à peine quarante ans. C'était un homme prudent, mais non cauteleux; zélé sans obséquiosité, dévoué sans emphase; il marchait lentement, mais sans s'arrêter, ne parlait qu'à coup sûr et n'ouvrant point la bouche sans nécessité; âme droite, mais jugement étroit, bon sans générosité et sévère sans rudesse, tel était l'homme que le duc chargeait de veiller sur la maison de Maurèze. Certes, jamais trésor ne fut mieux gardé.

La marquise ne s'aperçut pas d'abord de l'énorme influence que Robert devait prendre sur toute la maison; cet homme tranquille, qui parlait peu, ne faisait pas de bruit et ne se montrait guère, lui paraissait sans importance; mais, au bout de quelques mois, elle s'aperçut que tout autour d'elle prenait une régularité à laquelle elle n'était pas accoutumée. Les repas, le service, les écuries, la cave et les communs avaient revêtu une belle ordonnance; on entendait moins de bruit et il se faisait plus de besogne.

La marquise fut si contente de ce changement qu'elle en manifesta sa satisfaction à "monsieur Robert," comme l'appelaient les domestiques, un peu par raillerie et beaucoup par crainte. Le serviteur s'inclina en silence; il ne prit point le compliment pour lui, car c'eût été dire à Madame qu'auparavant tout marchait mal dans la maison; mais il ne put s'empêcher d'en être flatté secrètement.

Deux années s'écoulèrent dans leur régularité monotone. René grandissait; déjà il faisait grand tapage avec son tambour et ses armes; il brisait impitoyablement les jouets de sa sœur et montrait le plus joli caractère d'enfant gâté, lorsqu'un évènement extraordinaire arriva à Toinon, sa bonne.

Un jour que celle-ci, assise sur le gazon et cousant pour ne point s'ennuyer, surveillait les jeux des enfants, monsieur Robert vint à elle et la salua, ce qui la surprit, car d'ordinaire il ne se découvrait point devant ses pareils.

—Mademoiselle, dit-il, voici bientôt deux ans que je vous observe, et j'ai remarqué une chose qui m'a fort touché.

Toinon, étonnée, le regardait sans comprendre; il reprit:

—Vous témoignez aux enfans de M. le marquis un attachement très grand, et je suis heureux de vous en faire mon compliment.

A continuer.

No.   LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une linotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrétent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrétent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés), que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrétent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (exceptés les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrétent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrétent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrétent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrétent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrétent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrétent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrétent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants
LOUIS A. WILTZ,
(Signé) Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

AVIS—Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque française STE GENEVIEVE, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

U. BASSETTI,
70 et 72 rue Peters, près Poydras.

Avis aux Consignataires.—La barque française STE GENEVIEVE, capitaine Demeuran, venant de Bordeaux, accostera au quai, déchargement JEUDI, 2 août, au poteau —, Deuxième District.

Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

U. BASSETTI
les aout—3   70 et 72 rue Peters, près Poydras.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 1er août.
PEREIRE, Danré, mercredi, 8 août.
CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)........$100
Deuxième — ....$ 65
Troisième — ....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency et compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans,
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 9 Août, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage—Cabine............$50.
Entrepont............25.
Billet d'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
ma—1an   Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefoncté, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin; Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an   Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer
CAMELIA,

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
1 mai—   No 20 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
TEXAS, (remplaçant le
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON.

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à   ADAMS & WORK,
24janv—   No. 21 du Commercial Place.

Arrangement d'automne et d'hiver.
Paquebot régulier des Opelousas.
Service hebdomadaire.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. à dater de samedi, 4 août.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,

de première classe, capitaine James L. Rollins, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
Docto—   No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
ASSOMPTION, à la place du
HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N. Z. Dupuis Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.

Pour fret et passage, s'adresser à bord et à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 75, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 35 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover.... 12 sept.	environ	14 oct.
Frankfurt... 10 oct.		11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres......$150 en or. Entrepont......$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres......$35 en or, Entrepont......$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La Compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
13 juin   No 43 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. H. PAYNE,
4déc—   Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 134 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai—   C. O. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District,
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A.	M.	7 heures	A.	M.
7½ heures	A.	M.	8½ heures	A.	M.
9 heures	A.	M.	10 heures	A.	M.
10½ heures	A.	M.	11½ heures	A.	M.
Midi		M.	1¼ heures	P.	M.
2 heures	P.	M.	2½ heures	P.	M.
3 heures	P.	M.	3½ heures	P.	M.
4 heures	P.	M.	4½ heures	P.	M.
5 heures	P.	M.	5½ heures	P.	M.
6 heures	P.	M.	6½ heures	P.	M.
7 heures	P.	M.	7½ heures	P.	M.
8 heures	P.	M.	8½ heures	P.	M.
9 heures	P.	M.	9½ heures	P.	M.
10 heures	P.	M.	10¼ heures	P.	M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1erAvril—6m   D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains, express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès.....6:45	A. M.	Exprès.....1:25	A. M.
Exprès.....5:00	P. M.	Exprès.....9:55	P. M.
Train d'agrément.....3:15	P. M.	Train d'agrément.....	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face de City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
21nov—   Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express....6:45	A. M.	Express....11:25	A. M.
Express....5:00	P. M.	Express....9:55	P. M.
Coast Train....3:15	P. M.	Coast Train....9:20	A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS	ARRIVÉES
Express No 1...5:30 P. M.	Express No 2...10:20 A. M.
Express No 3...3:15 A. M.	Express No 4...8:15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO ET MILAN, Tennessee. Pour St-Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs à destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mccomb City partent de la Nlle-Orléans à 2h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche et à 9 h 20 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G.   14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:20 AM
Express No 3...3:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No. 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:20 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M.   jay 1 '75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue des Cis-Anna, tous les jours à SEPT 12 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté sur un bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points à travers les Etats ... [illegible]

[illegible]

Pour fret ou passage s'adresser à ...
Marchés et Magazins.
... [illegible]
CHS. A. WHITNEY

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,712 88
Pertes payées	31,045 34
Bénéfice net	47,606 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 6 de l'art. VIII de la charte;

3° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividendes d'intérêt du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividendes aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les assureurs peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président.
R. H. BENNERS, secrétaire,

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHORST,	T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,	C. SHORT,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
O. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
S. F. KEY.	

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,215 95	
Primes de rivières	21,924 35	
		$239,208 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		238,236 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 56	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.,	11,766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts		$87,979 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$63,648 28	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 33	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,066 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		22,415 94
Total de l'actif		$561,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37.........Rue Carondelet.........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,596 60	
Sur risques de rivières	200,960 28	
Sur risques de mer	47,222 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,420 00	
Primes remboursées	9,497 27	98,915 2
Montant net des primes		$468,851 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$108,297 27	
" " de rivières	104,889	
" " de mer	24,708 97	...875 73
Réassurance	31,194 03	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	28,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	5,833 60	
Dépenses générales brutes	29,849 44	356,412 27
Balance		$112,539 66
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 96
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 96
Réserve pour couvrir les pertes		22,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$79,142 96

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,032 66
Comptes en voie de recouvrement	81,114 11
Effets à recevoir, en garanties	468,887 60
Effets à recevoir pour primes	30,015 78
Actions de banques et autres actions	208,138 15
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 81
Total	$1,282,908 68

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
E. T. Buchner,	E. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,916 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,434 94	
Département des actions hypothécaires	776,230 12	
Change étranger et change américain	$327,244 73	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
	1,134,064 14	
		13,690,186 66

PASSIF

Dû aux déposants	$1,041,239 29	
Dû à des banques et à des banquiers	181,365 53	
Dividendes non payés	814 00	
	1,223,466 82	
Profits et pertes	$ 186,691 84	
Capital	1,500,000 00	
	1,686,691 84	
		2,690,19 66

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI—DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 23 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Cyrus Bussey,	R. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Reed,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Ons Chaffe.	E. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No. 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL:

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 66	
Reçu pour primes de rivière	67,889 25	
Reçu pour primes de mer	13,694 86	
Primes non expirées le 31 août 1876	42,620 00	
		$236,157
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1875	40,000 00	
Primes remboursées	3,971 26	
		43,971 26
Montant net des primes		$192,...
En moins:		
Pertes par le feu	$22,122 87	
Pertes sur les rivières	25,840 66	
Pertes sur mer	2,525 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,488 32
Réassurances	14,596 90	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	8,279 56	
Taxes et licences	8,000 26	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,137 25	
Profits et Pertes	5,462 77	
	86,825 83	
En moins—l'intérêt	$4,969 33	$81,856 54	$37,184 76
Bénéfice net		$95,121 33

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,896 67
En caisse	14,277 06
Primes en voie de recouvrement	13,896 40
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,208 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,208 78
Propriétés foncières	5,800 00
Billets par actions	101,996 86
Total	$239,115 13

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion du 26 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 2 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,000 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. R. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell,	W. R. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
F. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill,	

1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No. 120 de la rue de la Commune,

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mai 1876.			
Feu	$53,202 07		
Mer	6,460 75		
Rivières	57,348 64	$117,022 36	
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 00	$134,22
Payé—			
Pertes par le feu	$22,041 96		
sur mer	84 37		
sur rivières	57,081 48	$79,116 41	
Réfaction (rebate)		15,185 86	
Réassurances, taxes, menus loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		28,979 62	$123,367 12
Réservé pour primes non expirées			11,876 12

ACTIF

Effets à recevoir	$222,968 29
Mobilier	4,923 38
Actions Harbour Boat	2,240 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,937 72
Bons de la ville	1,320 00
En suspend	260 96
Comptes à recouvrer	18,790 41
En caisse	46,876 64 $305,536 08

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY,
Président.

WALTER HUNTINGTON,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce mars 1876.

EDWARD IVY,
Notaire Public

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 45 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1886 09½
Montant d'actions payées en parties et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		2819 06
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		8743 15
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1875 au 30 sept 1876		4639 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6006 98	
Escompte de billets payés avant l'échéance	565 06	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	3418 34	
Montant déduit d'installation	500 00	
Commission	242 00	
Terrain No 5, montant perdu sur la vente		
do No 4,	262 92	
Propriété foncière No 1, do.	122 42	
do 5, do.	260 66	
do 10, do.	1009 36	
do 12, do.	344 28	
do 13, do.	112 36	
Annotation du contrat No 52 au bureau des hypothèques	2 00	
	12993 17½	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1732 77½	
	14670 94½	14670 94½

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	35981 0½	
Encaisse: Propriétés foncières	5644 79	
Balance en banque	22 72	
Monnaie courante des Etats-Unis	426 75	
Divers débiteurs		69 46
Installations		398 21
	590 00	44490 25½

PASSIF

Actions payées en plein	38090 00	
Scrip	2170 00	
Dividende non réclamé	72 05	
Effets payables	237 50	
Divers créanciers	708 96	
Surplus de l'actif	2812 77½	44490 25½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
17 oct—1m Mar78   Notaire Public.

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$313,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,435

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Cauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	P. J. Gasquet,

Et, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se paieront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

—DU—

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875				$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotité				1,706
" " " pour initiations				15
" " " pour intérêts sur les dépôts				120 16
				$4,621 28
—Déboursements dans la même période.—				
Secours aux malades			$ 311	
Salaire du portier			32 50	
Frais d'impression			53	
Commission du percepteur			180	
Comptes de gaz, &c				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel		$599 87		
Et un depuis		557 53	1,157	1,73 1
En caisse actuellement				$2,886 88
Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts				$10,418 26
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année		$840		
Pour le mobilier		305 66		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.		926 90		
		1,926 55	10,418 26	2,886 1
Payé pour secours aux malades		738		
Payé à la mort de membres		4,559 20	7,532 75	
			$2,886 50	

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	54
Admis depuis lors	7
	57 membres.
Démissionnaires	
Morts	
Expulsé	1 7
Actuellement sur la liste	50 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANQ,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

(Comité d'Administration.)

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,781 77
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		3,349
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,438 88	
Escompte des billets payés avant l'échéance		7 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		
		$7,138 88 $7,138
Actif:		
Billets ... ensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$24,903 77¼
Propriétés foncières		2,450 23
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,881 61	
Currency des Etats-Unis	144 26¼	1,818 97¼
Effets à recevoir		7 180 15
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,800 00
Intérêt courant		255 36
		38,173
Actions payées en plein		73,150 00
Actions payées en partie		3,793 86
Scrip		4,330 00
Dividende No 1 non-réclamé		157 23
Effets à payer		17 33
Divers créanciers		602 73
Surplus de l'actif		16,479 38,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. SIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
SIG. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues	$133,188 77
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$72,587 89
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc.	
	131,363
	$83,119
Total de l'actif	$794,613

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Simer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt
M. A. Baumgar, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible] E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Nicke,	S. I. Nasits,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickerts
X. Weissenbach, H. E. Gegrève,	F. Reder.
F. Wilsermann	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt	$ 407,948 80
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net	$ 71,203 39

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, et effets à recevoir | $296,899 73
Billets et primes en devoir de recouvrement | 158,686 43
| $455,586 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
S. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
D. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 26 octobre 1876.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse	$226 15
En banque	896 05
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société	$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	56 00
Propriété du tombeau et immeubles	450 00 $540 00
Total	$1,785 15

Etat actuel de la société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES.
Vice-président—M. PEZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERHAEK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président ou au Comité des Finances.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $6; half-yearly $3 00; quarterly, $1 25. Single copy, 15 cts

Per New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS,   CORTES,
HUDSON,   KNICKERBOCKER.

The steamship
KNICKERBOCKER,
Kemble commander

Will leave her wharf, foot of Toulouse street,

Thursday, August 9, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 1—1y   41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,215 95	
River premiums	21,924 35	
		$ 239,208 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums		2..,236
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc	11766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Gross profits		$ 87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$63,648..	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$ 138,400 86
City Bonds		72,066 00
Bank and other Stocks		83,415 63
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account		22,415 94
Total asset		$561,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$325,879 12
Marine premiums	65,924 91
River premiums	37,230 56
Total amount of premiums	$429,534 59
Loss unearned and return premiums	95,752 94
Net earned premiums	$333,781 65
Add interest and discount	24,647 37
	$358,429 02
Deduct—	
Fire losses	$65,452 74
Marine losses	57,162 90
River losses	24,746 80
Net losses	$186,362 44
Reinsurances	$18,337 06
Rebate	46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 39
	117,909 64
	$204,272 00
Reserve for unsettled claims	25,000 00
	$229,272
Net profits for 1876	$29,156 98

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$118,163 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	156,200 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	199,760 06
Cash in bank	26,975 39
Premiums in course of collection	47,253 96
Amounts due by insurance companies	8,207 32
	$574,418 83

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
K. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques		235,104 09
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,868 82
Echange pour le Clearing House	$51,694 33	
Or	11,164 50	
Papier-monnaie	162,111 50	224,969 32
		1,411,045 00

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		25,349 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,994 2
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)		445,582 30
do (département des épargnes)		264,348 78
Certificats dits time certificates		68,221 35 760,207 00
		1,411,045 00

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. [illegible], Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........10

ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk	$361,2..
On Marine Risks	24,473
On River Risks	25,..7
Total Premiums	411,449
Less Unearned Premiums	118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877	$293,334 57
Losses paid:	
On Fire Risks	$117,567 95
On Marine Risks	17,002 50
On River Risks	3,... 77
Taxes and expenses, less int'rst	23,893 58
Reinsurances and return Premiums	16,104 05 138,314 66
Profit	$ 10,020 ..

The Company have the following assets—

Real Estate	$225,079 49
City Bonds	116,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	189,... 56
Notes secured by mortgage	2..,041 06
Notes secured by pledge	..,307
Bills receivable	..,164 18
Premium in course of collection	..,...
Cash on hand	77,007 34
	1,0..,344 28

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS:

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$325,940 0..	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	29,694 92	
Total des Primes		$421,114 77
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,97.. 06	
Primes remboursées	1,2.. .2	
		109,270
Primes nettes acquises		$311,84
A ajouter:		
Intérêts	8,455 51	
Profits et pertes	5,076 00	
		13,531
		..,407 59
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer	22,063 35	
Sur les risques de rivière	15,856 19	
Pertes en litige	3,145 44	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	43,465 82	
		182,312 44
Réassurances	15,066 ..	
Réfaction (rebate)	25,34.. 0	
Commissions d'agences	25,891	
Dépenses d'agences	4,504 61	
Taxes et licenses	7,357 54	
Dépenses de bureau	27,004 63	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs &c	6,829 61	
		295,30..
Bénéfice net		$ 42,06..

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	47,537 66
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $25,983 94, évalués à	
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	
Prêts sur nantissements	14,000
Effets à recevoir	
Bons	
Actions	
Primes en voie de recouvrement	
Propriétés foncières	
Dû par divers	
Bons des Etats-Unis	
Total	$531,637 92

PASSIF.

Capital payé en plein (actions $30)	$256,350 00
Effets à payer	15,666 66
Dividendes non réclamés	1,502 00
Primes sur risques non expirés	107,978 06
Pertes non réglées	61,611 16
Dû à divers	5,617 86
Fonds de réserve	18,594 05 500,21
Surplus	

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:	
Primes d'incendie	$70,956 14
Primes de rivières	11,048 35
Primes de mer	3,...
	$86,036 86
Moins primes rendues	751 96
	$85,2.. 96
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	$33,023 62
Pertes de rivières	7,114 93
Pertes maritimes	5,575 43
	$45,7.. 75
Réassurances	2,36.. 54
Loyer	1,500 00
Taxes	810 00
Escompte (Rebate)	3,977 25
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,756 63
Réserve pour risques non terminés	15,000 00
	$85,577 50
Actif de la Compagnie:	
Prêts garantis par nantissement	$9,963 37
Prêts garantis par hypothèque	16,256 00
Billets à recevoir pour primes	5,9..
Stock, bons et autres effets	144,071 75
Propriété foncière	11,962 26
Primes en voie de collection	13,...
Argent en caisse	9,524 95
	$214,2.. 7.

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.   JAS. FAHAY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—6m, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

Le directeurs est maintenant composé comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
JULES GAUCHE,	P. IRWIN,
DREW STEWART,	THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,	JULES C. DENIS.